

## **POLITIQUE A 16 – Politique de communication**

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'adoption :	24 avril 1999
Remplace :	
Date de révision :	26 janvier 2016
Date de la prochaine révision :	2021
Secteur :	Conseil d'administration
Responsable :	Présidence

## **OBJECTIF**

Cette politique a pour but d'appuyer les membres du conseil d'administration et les membres du personnel du Collège dans l'exercice de leurs fonctions. Le respect de cette politique facilitera la communication entre les membres du conseil d'administration et le personnel du Collège et la collectivité.

## **PORTÉE**

La présente politique s'adresse aux membres du conseil d'administration, au personnel du Collège Boréal et à la collectivité.

## **DÉFINITIONS**

<b>Mot/terme</b>	<b>Définition</b>

## **ÉNONCÉ**

Les relations entre les membres du conseil d'administration, le personnel du Collège Boréal et la collectivité s'établissent de la façon suivante :

- Tout membre du conseil d'administration qui désire faire effectuer un travail par un membre du personnel du Collège Boréal doit en faire la demande au préalable à la présidence du Collège.
- Tout membre du conseil d'administration qui est chargé d'un dossier particulier, par exemple, qui assure la présidence d'un comité, peut communiquer avec les personnes-ressources reliées au domaine en question.
- Un membre du conseil d'administration qui reçoit une communication ou une demande d'un membre du personnel pour le renseigner sur un dossier ou solliciter son appui doit inviter ce dernier à en discuter avec la présidence du Collège.

### **Communications**

La politique de communication s'applique en tout temps et se traduit dans la réalité quotidienne par les interventions suivantes :

- La présidence du conseil d'administration est le porte-parole du conseil en ce qui a trait à la diffusion des décisions et des politiques du conseil d'administration.

- Toute communication avec les médias se fait par l'entremise du Bureau de la présidence du Collège.
- Le conseil d'administration demeure collectivement responsable de l'image qu'il projette au sein de la communauté et de ses communications avec celle-ci. Chacun des membres du Conseil, en plus d'être solidaire de cette relation, favorise à titre individuel un climat d'appui et d'ouverture.